SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 juin 2026

1. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2025

Le Comité syndical examine les comptes administratifs de l'exercice 2025, ainsi que les comptes de gestion établis par les services de la Trésorerie.

Il est rappelé que, compte tenu des difficultés rencontrées en début d'année avec les applications de la DGFIP, les comptes de gestion n'ont pas pu être transmis avant le vote du budget. Il avait donc été décidé de reporter de manière anticipée les résultats des budgets 2025, conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les comptes administratifs sont donc présentés au vote avant le 30 juin. Il est précisé que leurs éléments sont conformes aux comptes de gestion.

Pour le budget principal, les résultats 2025 font apparaître :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 739 382 € ;
- Recettes : 4 202 753 € ;
- Excédent de l'exercice : 463 371 €.

Il est toutefois précisé que cet excédent comprend environ 200 000 € reçus dans le cadre du projet de Pôle expérimental pour une agriculture résiliente, financé par France 2030 via la Banque des Territoires. Cette somme devra être reversée aux membres du consortium concernés.

Par ailleurs, certaines subventions relatives à des opérations réalisées en 2025 restent à percevoir.

Section d'investissement :

- Dépenses : 502 279 € ;
- Recettes : 327 576 € ;
- Déficit de l'exercice : 174 703 €.

Ce résultat doit être apprécié au regard des subventions du Fonds Vert et de la DETR qui n'ont pas pu être mobilisées avant la clôture de l'exercice, notamment pour les travaux de la Maison de la Rénovation.

Les restes à réaliser font apparaître un solde positif de 284 799 €, portant le résultat global de la section d'investissement à un excédent de 158 187 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, celles-ci ont été globalement maîtrisées. Les charges générales ont légèrement diminué et les charges de personnel ont connu une évolution limitée, tenant notamment compte du départ en retraite d'un agent non remplacé et de l'augmentation de certaines cotisations, dont celles de la CNRACL.

En investissement, la baisse des dépenses constatée en 2025 s'explique principalement par l'achèvement des travaux de la Maison de la Rénovation et la fin des travaux relatifs au système d'assainissement de la Maison du Parc.

Le budget annexe Petite Enfance présente quant à lui un excédent de fonctionnement de 7 508 €, comprenant 2 365 € de résultat reporté de 2024.

Délibérations soumises au vote :

- Approbation des comptes de gestion 2025 ;
- Approbation des comptes administratifs 2025 du budget principal ;
- Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Petite Enfance.

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Le Comité syndical examine le projet de Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Ce document, rendu obligatoire dans le cadre de la nomenclature comptable M57, définit les règles internes de gestion financière de la collectivité et s'applique à l'ensemble de ses services.

Il précise notamment les modalités de gestion budgétaire et financière ainsi que les règles applicables à la gestion pluriannuelle des opérations.

Il est proposé de reconduire le règlement déjà en vigueur lors de la précédente mandature afin de permettre notamment l'adoption de décisions modificatives avant la fin de l'année.

Le règlement pourra être révisé à tout moment au cours de la mandature.

3. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST)

Le Comité syndical est informé de la nécessité de mettre en place un Comité Social Territorial au sein du PNR Brenne.

Cette instance, qui remplace le comité technique et le CHSCT depuis les élections professionnelles de décembre 2022, constitue un lieu de dialogue social entre les représentants de la collectivité et ceux du personnel.

Elle est compétente pour examiner les questions collectives relatives à l'organisation, au fonctionnement des services et à la gestion des ressources humaines.

À la suite du recrutement de nouveaux agents dans le cadre de contrats de projet, le seuil de 50 agents nécessaire à la création d'un CST a été atteint.

Il est donc proposé de constituer cette instance avec une représentation composée de trois élus et de trois agents.

Cette composition doit être fixée au moins six mois avant les prochaines élections professionnelles, prévues le 10 décembre 2026.

4. Souscription d'un prêt à court terme dans l'attente du remboursement du FCTVA

Le Comité syndical examine la possibilité de souscrire un prêt à court terme afin de préserver la trésorerie du Syndicat mixte.

Les travaux réalisés pour la Maison de la Rénovation ont généré des dépenses importantes en 2025. Le remboursement de la TVA correspondante au titre du FCTVA n'interviendra qu'en 2027.

Dans l'attente de ce versement, estimé à un montant maximal de 150 000 €, il est proposé de recourir à un prêt à court terme d'une durée de 12 à 18 mois.

Cette solution permettrait de limiter les tensions sur la trésorerie du Syndicat mixte.

5. Renouvellement de contrats

Deux renouvellements de contrats sont proposés au Comité syndical.

Le premier concerne l'agent recruté pour assurer l'animation et le développement d'une filière chanvre sur le territoire du Parc. Ce poste s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au Pôle expérimental de Prissac.

La prolongation de la phase de maturation du projet étant en cours d'analyse auprès de la Banque des Territoires, le renouvellement du contrat apparaît nécessaire afin de finaliser le dossier et de préparer un éventuel passage en phase de réalisation.

Le second renouvellement concerne le contrat d'un agent intervenant dans le cadre des actions musicales menées dans les écoles.

6. Demande de subventions pour l'animation Natura 2000

Dans le cadre de l'Accord de Territoire Zones Humides (ATZH) Brenne, qui définit le programme d'actions 2025-2027 en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau, le PNR Brenne assure l'animation de plusieurs sites Natura 2000.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter les financements de la Région Centre-Val de Loire et du FEADER 2023-2027 au titre du dispositif 13 « Animation Natura 2000 ».

La demande concerne l'opération d'animation des sites Natura 2000 Brenne, Grande Brenne, Vallée de l'Anglin et affluents, Vallée de la Creuse et affluents, pour l'année 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Dépenses éligibles : 217 119 € TTC ;
- Participation du FEADER : 130 271 € TTC ;
- Participation de la Région Centre-Val de Loire : 86 848 € TTC.

7. Poursuite de l'opération « Stratégie foncière »

Le Comité syndical examine la poursuite de la démarche de stratégie foncière 2025-2030 engagée sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne.

À la suite des propositions formulées et approuvées lors du comité de pilotage du projet agro-environnemental et climatique, une réflexion est engagée sur l'opportunité de créer une association foncière pastorale sur le territoire.

Afin d'approfondir cette réflexion, il est proposé :

- De solliciter une aide financière auprès du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires pour 2026, au titre de l'appui à l'ingénierie ;
- D'approuver les termes de la convention établie avec l'école AgroParisTech pour conduire l'étude d'opportunité relative à la création d'une association foncière pastorale.